

# Projet éolien des Pommerraies

## Bilan de la concertation préalable volontaire

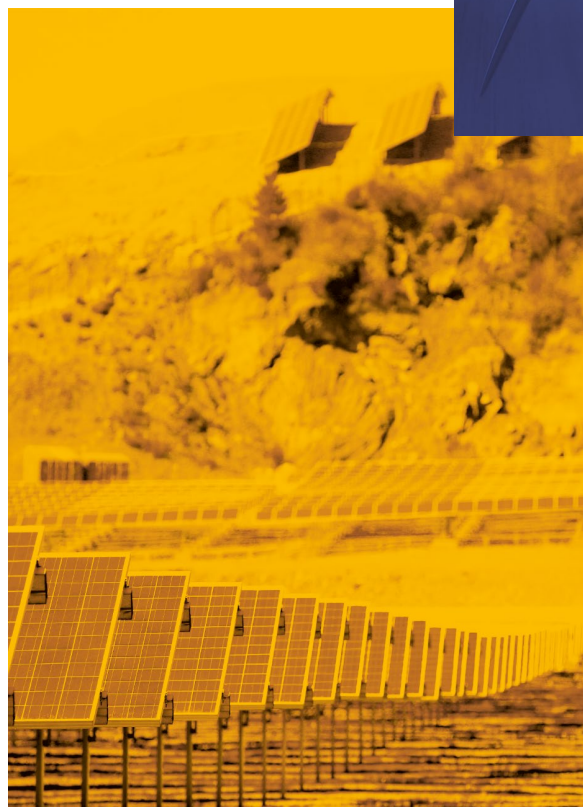
Juillet 2023

Contact VALECO

**Julie GRIMA**  
Chef de Projets éolien



Tél. 07 69 08 49 61  
[juliegrima@groupevaleco.com](mailto:juliegrima@groupevaleco.com)



# SOMMAIRE

1.	<u>RAPPEL DU PROJET.....</u>	<u>p.4</u>
2.	<u>ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET.....</u>	<u>p.12</u>
3.	<u>LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE.....</u>	<u>p.14</u>
4.	<u>LES MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC .....</u>	<u>p.17</u>
5.	<u>PARTICIPATION OBSERVÉE .....</u>	<u>p.22</u>
6.	<u>POINTS SOULEVÉS ET RÉPONSES A PROPOS DU PROJET EOLIEN.....</u>	<u>p.25</u>
7.	<u>ANNEXE 1: RECUEIL DES CONTRIBUTIONS.....</u>	<u>P31</u>

# PRÉAMBULE

Développé par l'entreprise Valeco, le projet éolien des Pommeraies se situe sur la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes, en Loire-Atlantique.

Le projet consiste à construire et à exploiter 2 éoliennes pour une puissance totale d'environ 7,2 MW (le modèle d'éolienne n'est pas figé à ce jour).

Le projet est à l'étude depuis 2020. Durant toute cette période, plusieurs échanges ont été organisés avec le territoire, et notamment les élus. Deux lettres d'information, ont été diffusés, un site internet/blog Projet a été mis en place et un article à propos du projet a été publié dans le bulletin communal et sur le site internet de la mairie afin d'informer la population et lui permettre de poser des questions ou d'exprimer des remarques sur le projet.

À quelques mois du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le porteur de projet a décidé d'organiser une Concertation Préalable Volontaire afin de formaliser une dernière étape de concertation et de d'information avant

l'étude du dossier par la préfecture. Ce dispositif de concertation préalable s'est tenu du 12 au 26 juin 2023, et a été l'occasion d'informer les habitants sur les dernières études menées par des bureaux d'étude indépendants ainsi que de leur permettre de poser des questions ou de faire des remarques sur le projet tel qu'il est proposé et défini.

Le présent document s'inscrit dans le cadre du Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif à la consultation préalable associant le public à l'élaboration du projet; il s'agit du bilan de cette concertation préalable. Il résume la façon dont elle s'est déroulée, synthétise les observations faites par les habitants et les réponses aux questions posées. Il sera annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale et publié sur le site internet du projet : <https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendespommeraies>.

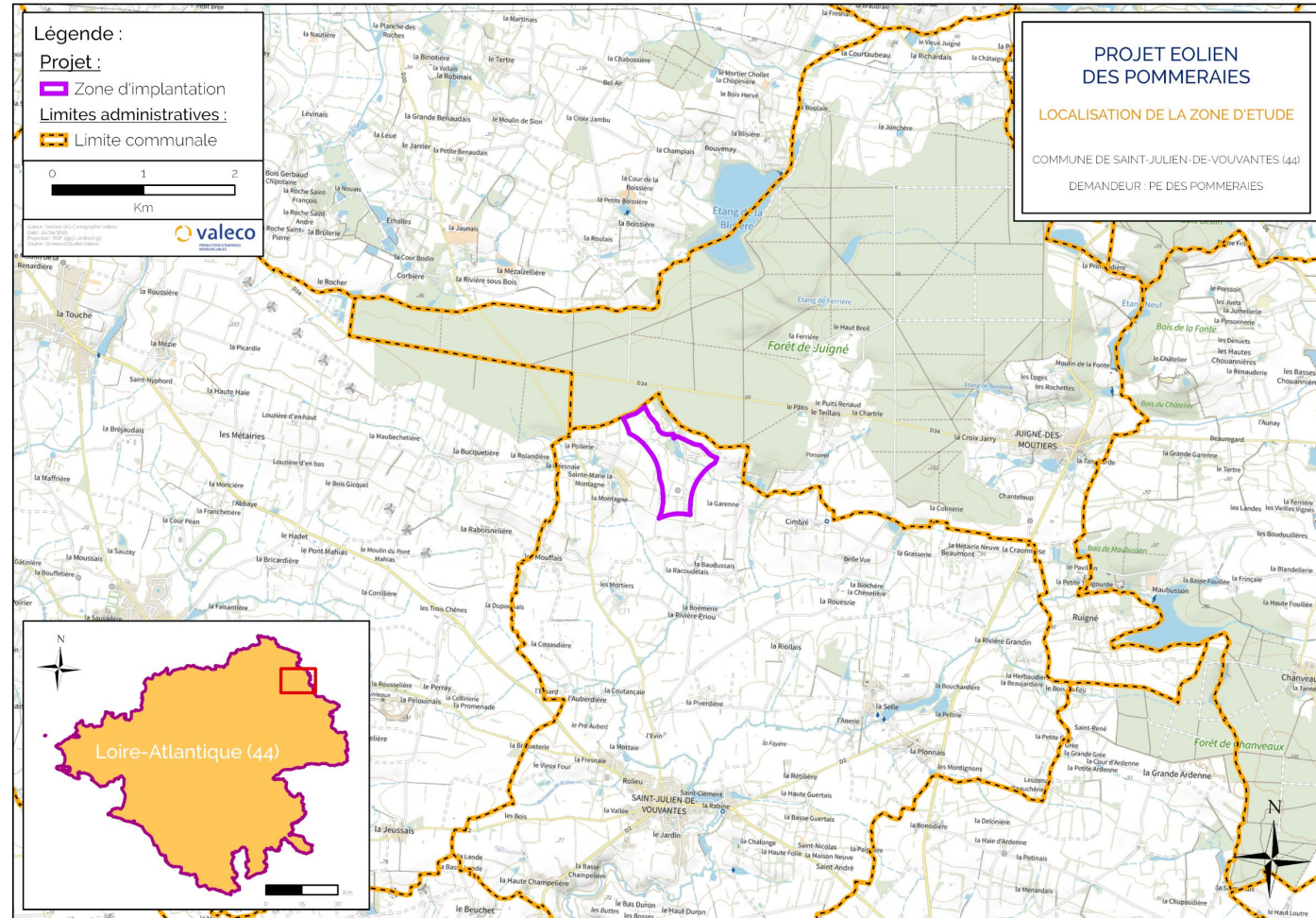
01

RAPPEL DU PROJET

# LA LOCALISATION

La zone d'implantation du projet éolien est localisée sur la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes (44). Elle se situe au nord (environ 3 km) du bourg de Saint-Julien-de-Vouvantes et au sud de la forêt de Juigné.

Le choix d'implantation des deux turbines sur la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes a été définie à l'issue d'une série d'études techniques, acoustiques, environnementales et paysagères réalisées localement par des bureaux d'études indépendants. Ces études, présentées ci-après, ont permis d'identifier les enjeux et les contraintes du site.



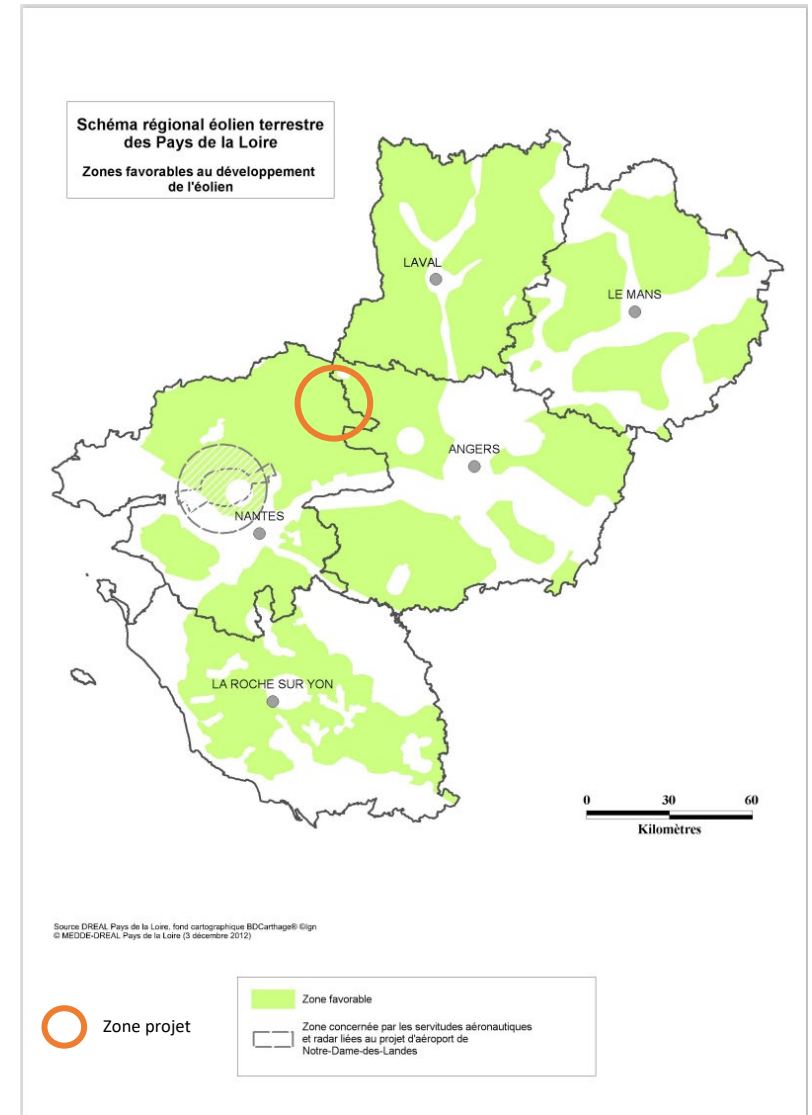
Carte 1 – zone d'implantation du projet éolien des Pommerais

# LA LOCALISATION

Le choix du site des Pommeraies est le fruit d'une **analyse multicritères** : réglementaires, techniques mais aussi humains et territoriaux. C'est en croisant l'ensemble de ces paramètres que Valeco a pu définir une zone d'étude. Le choix de la zone d'étude ne doit donc rien au hasard.

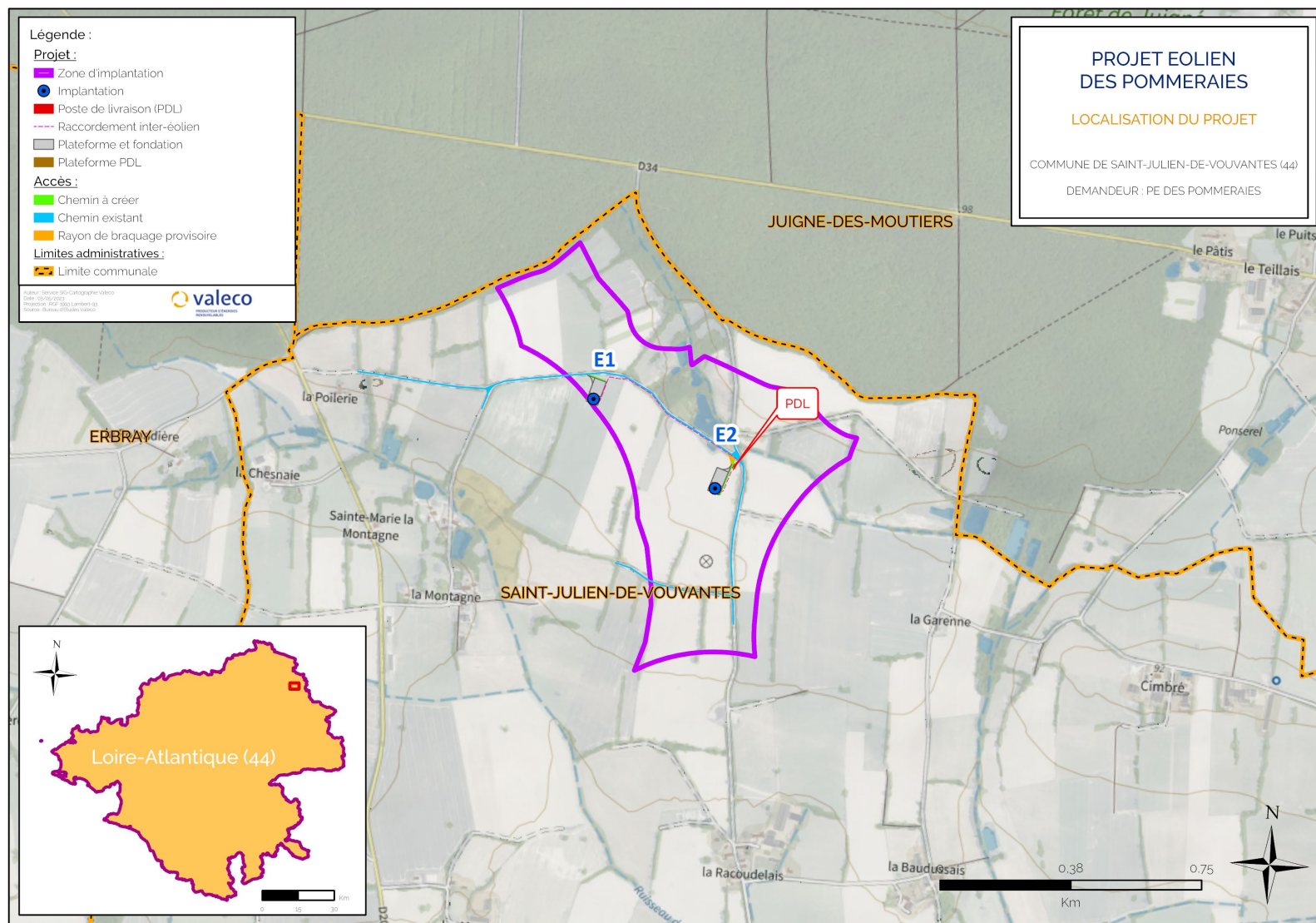
Plus précisément, le choix du site s'est appuyé sur :

- ❖ Les contextes paysager, acoustique et environnemental, qui sont décrits dans différentes parties du Schéma régional de l'éolien (SRE) qualifiant les zones de la région favorables à l'accueil de parcs éoliens,
- ❖ La qualité de la ressource en vent,
- ❖ La distance aux habitations : la zone d'étude respecte la distance réglementaire de 500m entre les éoliennes et les habitations,
- ❖ L'éloignement réglementaire du patrimoine protégé,
- ❖ L'environnement : les zonages réglementaires environnementaux et les zones de forte sensibilité écologique sont traités avec précaution,
- ❖ Les possibilités de raccordement aux postes sources de RTE ou Enedis ainsi que l'accessibilité à la zone d'étude ont également été pris en compte.



**Carte 2 – Carte des zones propices à l'implantation d'éoliennes en région Pays de la Loire** (source SRE Pays de la Loire)

# PROJET D'IMPLANTATION DE DEUX TURBINES

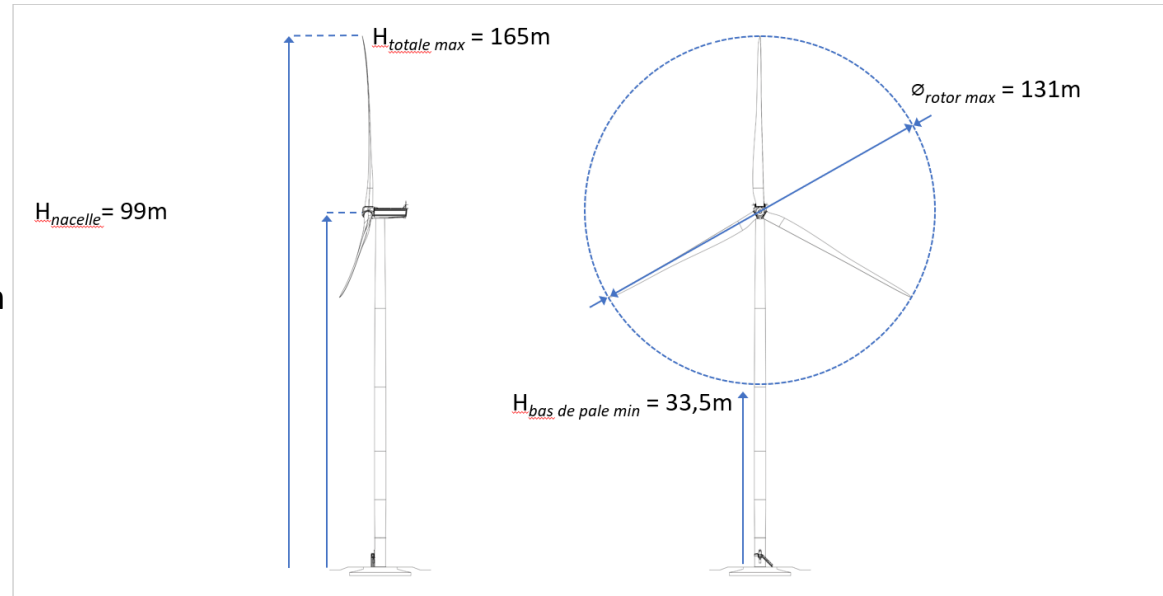


Carte 3 – Carte du projet éolien des Pommeraias

# CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS

## Caractéristiques et chiffres clés

- Nombre d'éoliennes : 2
- Hauteur des éoliennes 165 m
- Longueur des pales : 65 m environ
- Puissance unitaire : 3,6 MW
- Production annuelle : environ 17 100 MWh/an
- Équivalent à la consommation : 3 800 foyers
- Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées : 8 600



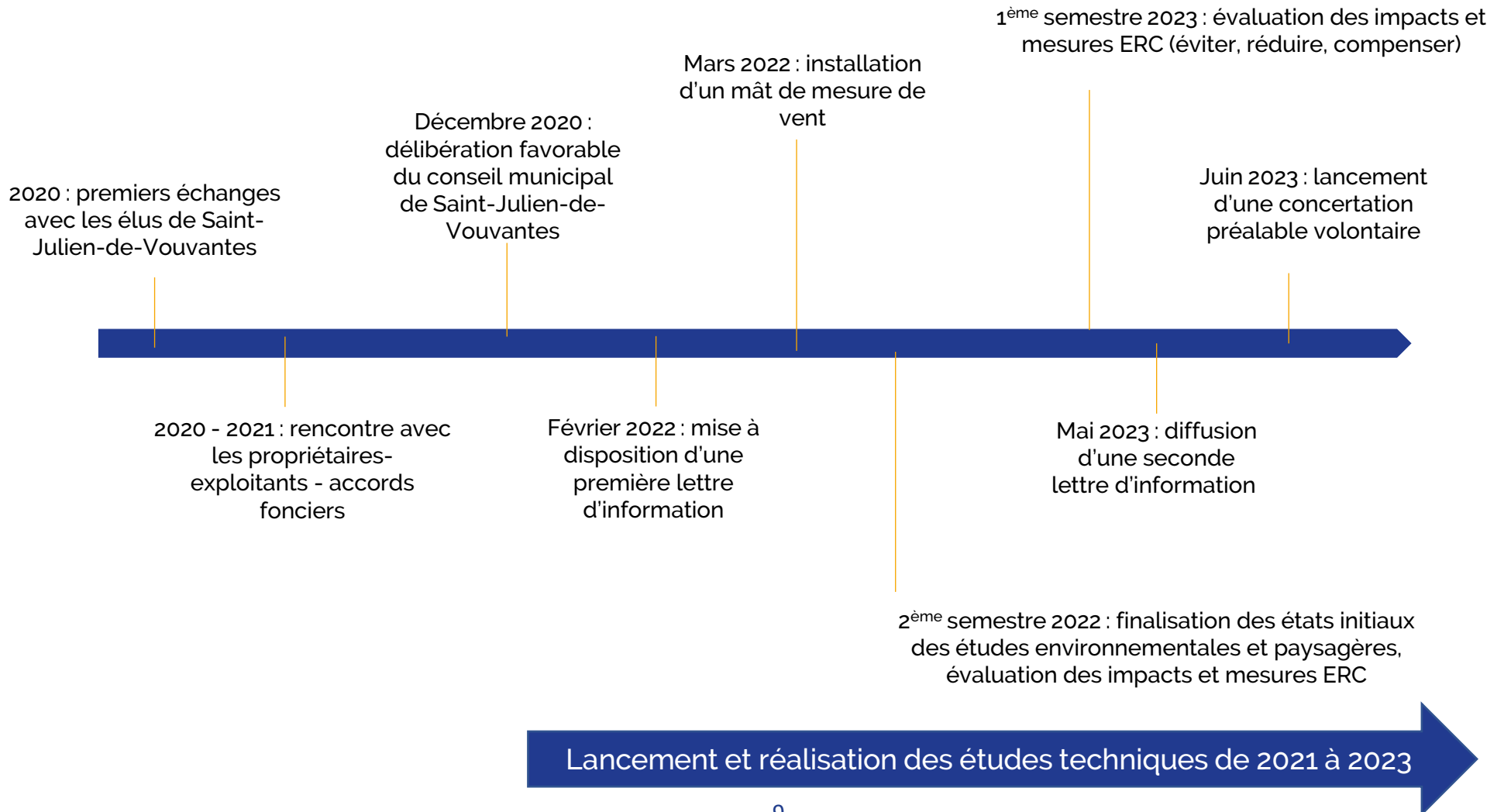
## Gabarit envisagé

Afin de garantir le principe de libre concurrence, le dossier de demande d'autorisation environnementale ne présente pas un seul et unique modèle d'éolienne mais un gabarit enveloppe type. Ainsi, il a été choisi de retenir un gabarit maximal dans l'analyse des impacts pour ne pas risquer de les sous-évaluer. Le gabarit enveloppe type utilisé dans le cadre des études techniques et de ce dossier d'autorisation est celui d'une turbine comportant un rotor maximal de 131 m, une hauteur maximale avec nacelle de 99 mètres et développant une puissance maximale de 3,6 MW.

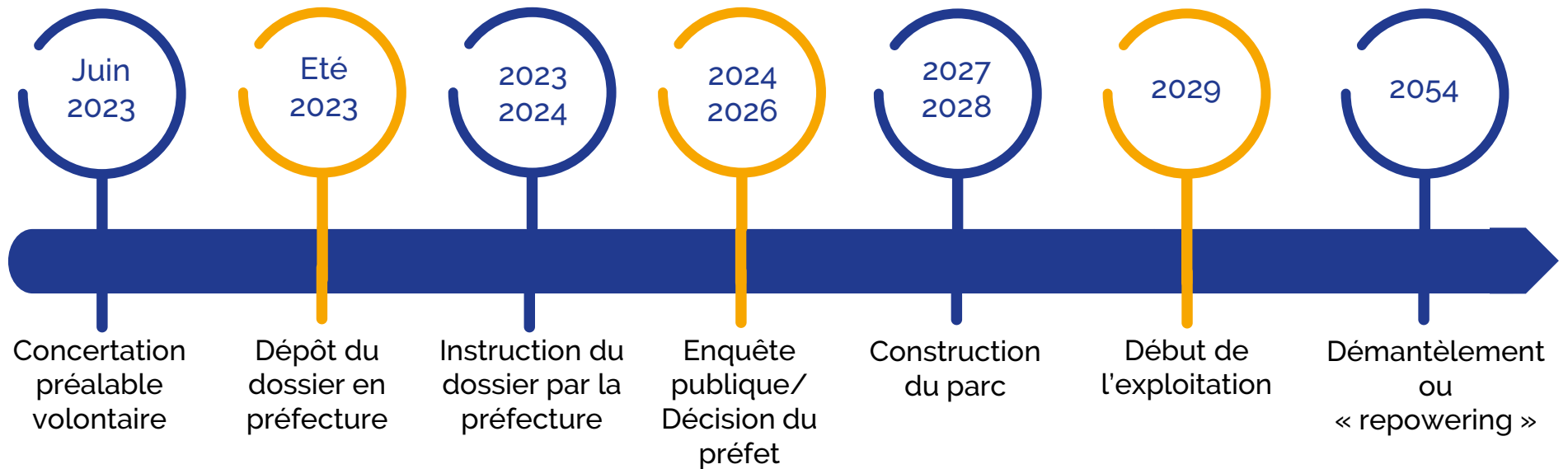
## POINT DE REPÈRE

La production annuelle du parc éolien des Pommeraiès équivaut à la consommation électrique annuelle de 4 400 foyers, soit plus de 11 fois le nombre de foyers comptabilisés sur la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes (381 foyers).

# HISTORIQUE DU PROJET



# PLANNING PRÉVISIONNEL



# DES ÉCHANGES ENGAGÉS EN AMONT

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les acteurs du territoire tout au long du développement du projet. Les élus de l'équipe municipale de la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes ont été rencontrés et/ou sollicités par mail et par téléphone à plusieurs reprises entre 2019 et aujourd'hui.

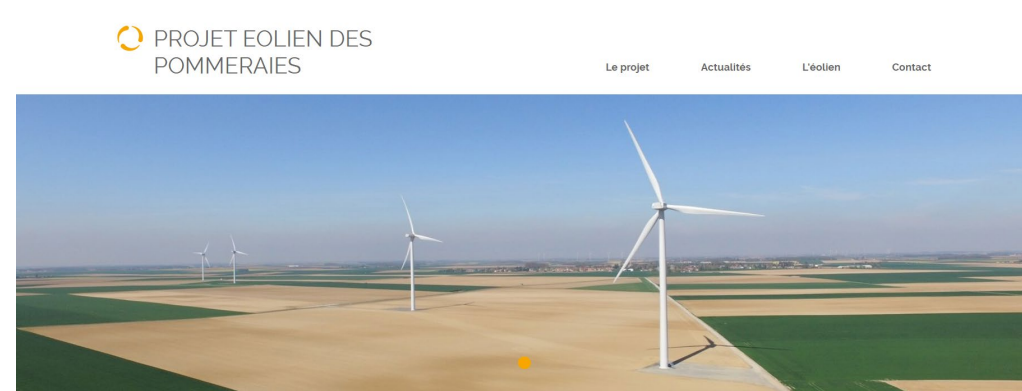
Les habitants de la commune ont également été informés des avancées du projet. En février 2022, la première lettre d'information sur le projet éolien des Pommeraies a été publiée et mise à disposition des habitants en mairie de Saint-Julien-de-Vouvantes. Les citoyens ont été prévenu dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de la mairie. Fin mai/début juin 2023, une seconde lettre d'information a été distribuée aux habitants de Saint-Julien-de-Vouvantes pour présenter les avancées du projet, la localisation du projet des 2 turbines ainsi que la démarche d'information/concertation.

Dans le bulletin communal de Saint-Julien-de-Vouvantes, un mot sur l'avancement du projet éolien a été régulièrement réalisé et mis en place afin de tenir informé la population.

De plus, au niveau du mât de mesure de vent, un panneau d'affichage a également été mis en place afin d'apporter des renseignements sur cet équipement. A noter toutefois que suite à un acte de vandalisme, ce panneau n'est plus installé sur place.

Parallèlement, un blog de présentation du projet a été mis en ligne par Valeco en 2022.

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendespommeraies>



# 02

## ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

# ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

En réponse aux suggestions et retours des participants à la démarche de concertation, Valeco s'engage à mettre en place sur ce projet une série de mesures allant au-delà de ses obligations réglementaires



## Engagements pour la maîtrise des impacts pour les riverains

### Paysage

Mettre en place une bourse aux haies pour les riverains volontaires dans un périmètre d'1,3 km des éoliennes afin de filtrer les vues vers le parc éolien des Pommeraies (mesure d'accompagnement)

### Acoustique

Proposer un suivi du bridage acoustique mis en œuvre sur le parc pour garantir le respect de la réglementation en vigueur sur le bruit.



## Engagements en faveur de la biodiversité

### Plantation de haies:

- Bien qu'aucun arrachage de haies ne soit prévu dans le cadre du projet, il est proposé de planter **environ 135** mètres linéaires de haies. L'objectif est de restituer un habitat confortable pour l'avifaune et les chiroptères principalement autour d'une petite mare
- Proposer d'installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris (à définir avec les élus)



## Engagements pour un parc éolien source de retombées positives pour le territoire

### Contribuer à la sensibilisation sur la biodiversité et l'environnement :

- Proposer d'organiser des sorties naturalistes en lien avec le suivi de la biodiversité sur le parc à destination des habitants et des scolaires (à définir avec les élus)
- Proposer des actions pédagogiques sur les énergies renouvelables pour les scolaires (à définir avec les élus)

## Proposition d'engagement pour la poursuite de l'information, et de la concertation sur toute la durée de vie du parc éolien :

- Informer riverains et habitants en amont des différentes phases du chantier et permettre un suivi de son bon déroulement en toute transparence
- Rester à l'écoute des riverains et des élus jusqu'à la fin d'exploitation du parc éolien

.....

# 03

## LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

# QU'EST-CE QUE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE ?

Issue de la réforme des procédures d'information et de participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, le dispositif de « concertation préalable réglementaire » a été acté par l'ordonnance du 3 août 2016, et son décret d'application du 25 avril 2017.

## ***De quoi parle-t-on ?***

La concertation préalable est un processus volontaire qui permet de s'assurer que l'information concernant le projet a été diffusée au plus grand nombre par le porteur du projet, tout en donnant la possibilité aux habitants d'émettre leurs questions et suggestions. La concertation préalable volontaire est complémentaire à l'enquête publique réalisée au cours de l'instruction. C'est un dispositif facultatif mais réglementaire, qui pose les jalons de la concertation, au sein des territoires accueillant des projets de parcs éoliens.

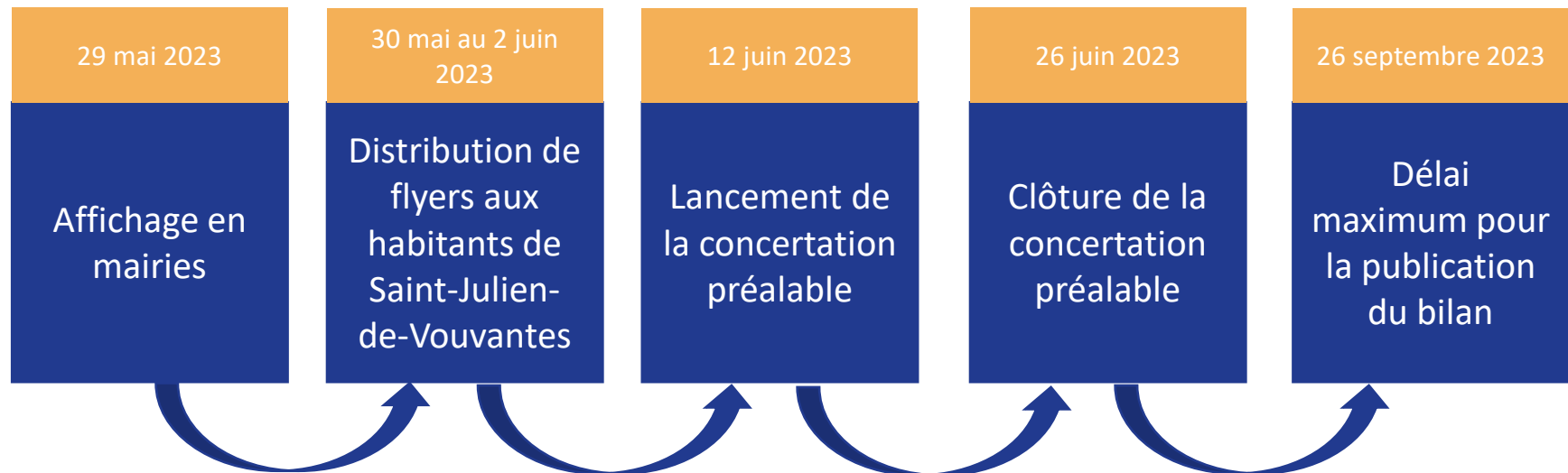
## ***Durée et délai***

Ce dispositif doit durer au minimum 15 jours, et au maximum 3 mois. Un bilan de la concertation est publié au plus tard 3 mois après la fin de la période de concertation préalable. La concertation préalable est réalisée avant dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

## ***Périmètre***

Le périmètre de la concertation est défini en cours de développement du projet, en fonction du contexte : Pour le projet des Pommeraies, il s'étendra sur la commune d'accueil du projet : Saint-Julien-de-Vouvantes.

# CALENDRIER DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE



# 04

## LES MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC

# POUR PRÉPARER LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

**CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**  
du 12 au 26 juin 2023

**Introduction :** Dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes, la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation publique. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer au sujet du projet.

**Déroulement :** du 12 au 26 juin 2023, un dossier synthétique de présentation du projet sera mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le blog projet. Un registre d'observations accompagnera le dossier afin que vous puissiez apporter vos contributions et questionnements. Vous pourrez également directement contribuer par courrier ou encore par courriel. Un bilan de cette procédure de concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la clôture de la concertation.

Nous vous invitons également à une permanence d'informations le 13 juin de 17h à 19h30 à la **salle culturelle - Allée des Jardins à Saint-Julien-de-Vouvantes**.

Au programme : rencontre avec le porteur de projet, échange et discussion sur le projet et sur la thématique de l'éolien, récolte de vos remarques et idées. Vous pouvez venir à tout moment durant ce créneau, n'hésitez pas à nous faire part de votre venue en amont !

**Quels avantages pour le territoire et les habitants ?**

- UNE CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**  
Le projet éolien des Pommerais contribuera, à son échelle, à atteindre les objectifs nationaux et locaux de développement des énergies renouvelables.
- DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES ET PRÉVISIBLES PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE DU PARC**  
Le parc générera des ressources fiscales nouvelles pour la commune, la Communauté de communes et le Département. Ces ressources participeront au développement de projets de communes et services publics locaux.

**Vous souhaitez en savoir plus ?**  
Toutes les actualités du projet sont disponibles sur le blog suivant : <https://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-des-pommerais>

**Contact**

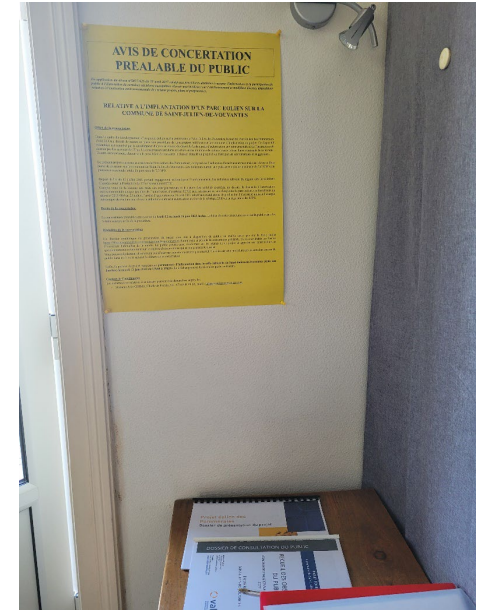
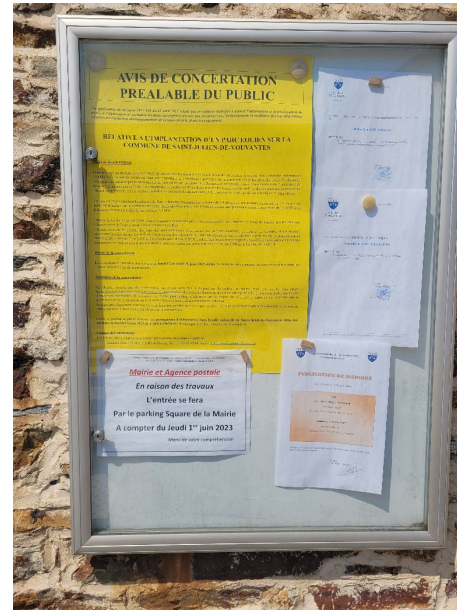
Vous avez des questions sur le projet éolien Des Pommerais ?

Julie GRIMA - Cheffe de projet éolien - [juliegrima@groupevaleco.com](mailto:juliegrima@groupevaleco.com)

**valeco**  
groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 288 rue Maurice Blain 36700 MONTRELLER - SIREN au capital de 20 000 000 € - RCS MONTRELLER 421 377 946  
Impression : Digitalis Impression - SCOP ORSALÉO - Hôtel de la coopération - 35 rue St Clément - 44700 Montpeller  
Imprimé sur papier 100% recyclé Nautibus Super White par Digitalis Impression certifié Imprim'Vert - Ne pas jeter sur la voie publique

Une lettre d'information a été diffusée aux habitants de la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes entre le 30 mai et le 2 juin 2023.



Un avis indiquant la mise en place de la concertation préalable volontaire a été affiché le 5 juin 2023 dans la mairie de Saint-Julien-de-Vouvantes Cet affichage respecte le même formalisme que celui de l'enquête publique.

# INFORMATIONS EN LIGNE SUR LE BLOG PROJET

Le dossier de concertation préalable était téléchargeable sur le site internet dédié au projet :  
<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendespommeraies>

## PRÉSENTATION DU PROJET

### PLACE A LA CONCERTATION !!!

Une concertation préalable est organisée du **12 au 26 juin 2023!** Le dossier de consultation est téléchargeable [ici](#).

De plus, le porteur de projet assurera une permanence d'information à la salle culturelle de Saint-Julien-de-Vouvantes (Allées des Jardins) le **13 juin 2023 de 17h00 à 19h30** afin d'échanger avec les riverains qui le souhaitent !

N'hésitez pas nous poser vos questions/remarques en cliquant [ICI!](#)

Historique

## INTERLOCUTEUR

**Julie Grima** (chef de projet)  
[juliegrima@groupevaleco.com](mailto:juliegrima@groupevaleco.com)

[> Poser une question](#)

## QU'EST-CE QUE L'ÉOLIEN ?

# Une permanence en mairie de Saint-Julien-de-Vouvantes

Une permanence d'informations le **13 juin de 17h à 19h30** à la salle culturelle à Saint-Julien-de-Vouvantes a été mise en place.

Au programme : rencontre entre le porteur de projet et les riverains, échange et discussion sur le projet et sur la thématique de l'éolien, récolte des remarques et idées



# LE DOSSIER DE LA CONCERTATION

Le dossier de concertation mis en ligne sur le site internet du projet, comprenait :

- Une présentation du porteur de projet,
- Des informations détaillées sur les principes de fonctionnement de l'énergie éolienne, le contexte de son développement dans le monde, en France et en Pays de la Loire, et le cadre réglementaire,
- Les caractéristiques principales du projet (chiffres clés, nombre potentiel d'éoliennes envisagées, gabarit des machines, planning),
- La synthèse des études menées et des enjeux pris en compte (étude de vent, étude paysagère, étude du milieu naturel et étude acoustique) et nécessaires à la conception du projet.

Le dossier est toujours disponible sur demande auprès de Julie Grima ([juliegrima@groupevaleco.com](mailto:juliegrima@groupevaleco.com)) ou sur le site internet du projet.



## SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET..... p.4
2. L'ESSENTIEL DU PROJET ..... p.8
3. UN PARC ÉOLIEN, POUR QUOI FAIRE ? .....p.14
4. LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN, ÉTAPE PAR ÉTAPE ..... p.20
5. LE PARC ÉOLIEN DES POMMERAIES ..... p.22
6. ZOOM SUR LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE....p.63

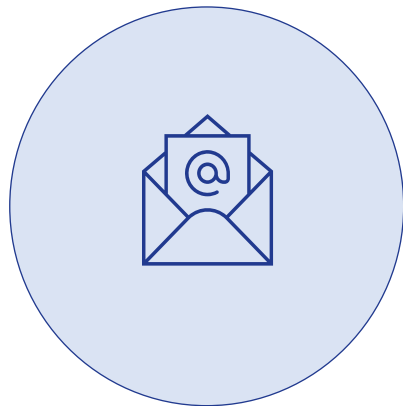
05

PARTICIPATION OBSERVÉE

# MODES DE PARTICIPATION PROPOSÉS



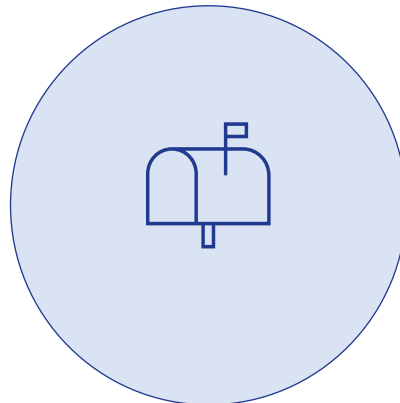
PAR MAIL



Auprès de Julie GRIMA    Au siège Valeco à Montpellier



PAR COURRIER



Au siège Valeco à Montpellier



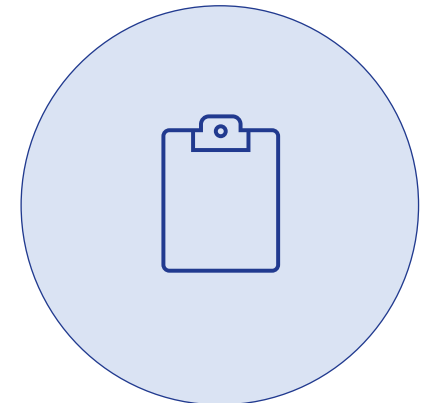
SUR LE BLOG



Sur le site web  
informatif VALECO dédié  
au projet

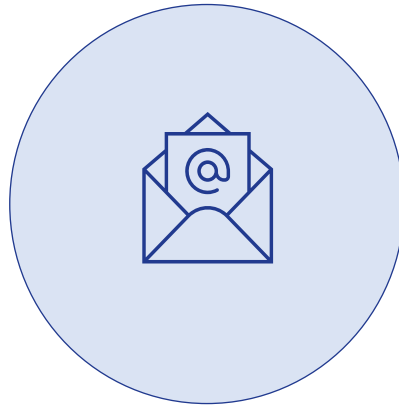


EN MAIRIE



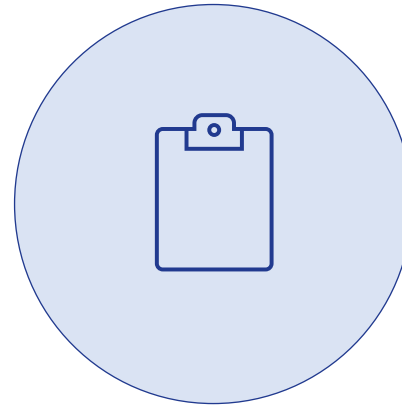
Sur le recueil d'observations  
à disposition en mairie de  
Saint-Julien-de-Vouvantes

# ANALYSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC



## **Participation par mail :**

1 mail envoyé à Julie GRIMA



## **Participation sur le recueil d'observation :**

4 commentaires écrits

On observe une faible participation et des commentaires soulevant des sujets divers. Chaque contribution fera l'objet d'une réponse personnalisée.

# 06

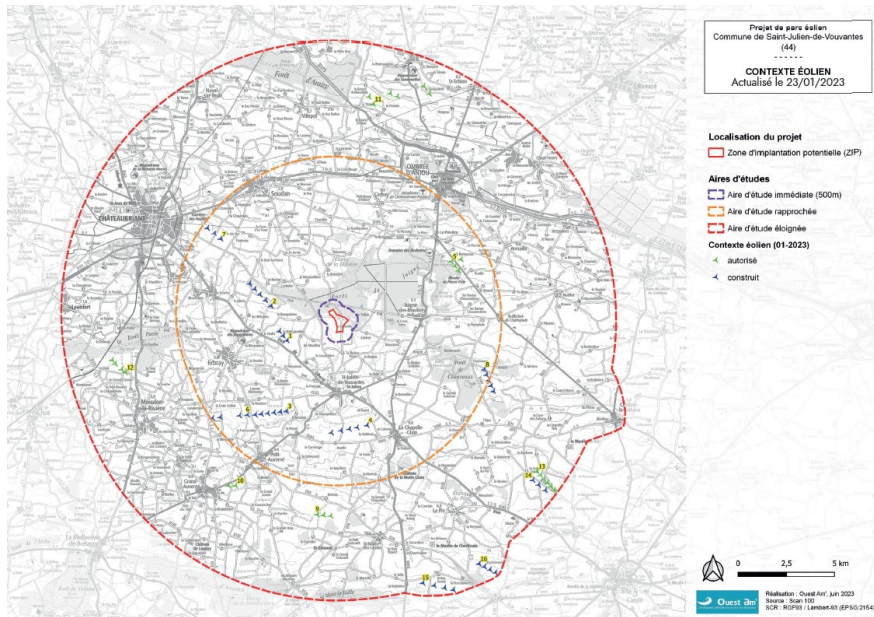
## POINTS SOULEVÉS ET RÉPONSES À PROPOS DU PROJET DES POMMERAIES

# POINTS SOULEVÉS ET RÉPONSES

## Contribution 1

*« Personnellement, je trouve qu'il y a déjà beaucoup trop d'éolien dans notre secteur. Notre environnement est endommagé.*

A l'échelle de l'aire éloignée, 9 parcs éoliens sont en fonctionnement sur le territoire d'étude, regroupant 39 éoliennes. Ces parcs sont répartis sur les 2/3 sud du territoire d'étude, 75 % (29 éoliennes) des éoliennes construites sont situées dans l'aire d'étude rapprochée sur les communes d'Erbray, Petit-Auverné, La Chapelle-Glain, Armaillé, Moisson-la-Rivière, Soudan, Ombrée d'Anjou. 7 parcs éoliens sont autorisés. Le nombre d'éoliennes totales que le territoire pourrait accueillir est donc de 67.



Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact, le contexte éolien a été pris en compte dans l'évaluation des impacts paysagers et environnementaux particulièrement ainsi que dans le choix de l'implantation retenue. L'ensemble de ces études sera disponible lors de la phase d'enquête publique.

Le choix de cette zone d'étude a été défini en 2019, et s'est avant tout appuyé sur le Schéma Régional Éolien Terrestre des Pays de la Loire qui, à cette date, était le cadre le plus clair pour le développement de l'éolien terrestre en Pays de la Loire. La prise en compte des différents enjeux énumérés dans ce Schéma Régional a conduit à définir les zones favorables à l'accueil de parcs éoliens. 76 % des communes de la région Pays de la Loire (dont la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes) étaient associées aux zones favorables.

Parallèlement, un objectif régional de 1 750 MW avait été proposé à l'horizon 2020. Cet objectif s'inscrivait dans une approche volontariste d'un développement soutenu de la filière éolienne terrestre dans les Pays de la Loire.

# POINTS SOULEVÉS ET RÉPONSES

## Contribution 1

*Ce serait bien d'éduquer et de revoir notre consommation pour pouvoir faire moins de parc éolien. Moins de consommation. Je ne suis pas contre l'éolien mais je suis contre le nucléaire et une réflexion globale afin de sensibiliser la population. »*

Pour éliminer, à terme, le pétrole, le charbon et le gaz naturel d'ici 2050, il faudra produire plus d'électricité, pour électrifier les secteurs les plus émetteurs de CO2 en France comme les transports et les industries. Par conséquent, l'électricité deviendrait la source d'énergie majoritaire en 2050 et représenterait 55 % du mix énergétique, contre 25 % aujourd'hui. C'est tout l'enjeu de notre transition énergétique. Par exemple, il faudra remplacer nos véhicules thermiques par des véhicules électriques (batteries et hydrogène), les hauts fourneaux utilisés dans la sidérurgie par des fours électriques ou encore le chauffage au fioul par des pompes à chaleur elles aussi électriques.

Dans ce cadre, RTE dans son étude « futurs énergétiques 2050 », table à minima sur 50% d'énergies renouvelables dans le mix pour réussir ce défi et atteindre la neutralité carbone. Associées aux autres énergies bas-carbone qui composeront notre mix, l'éolien jouera un rôle déterminant pour transformer nos usages les plus polluants.

De plus, d'après les différents scénarios de notre futur énergétique décrits par RTE, celui dit de "décroissance" ou "consommation sobre" est le seul espérant une diminution de notre consommation énergétique globale. Ce scénario implique des changements sociétaux profonds et un engagement fort à

tous les niveaux, tant individuels que collectifs. Il n'est pas considéré comme très probable à l'horizon 2050, même si, il serait idéal de tendre vers ce modèle.

RTE présentait mercredi 7 juin 2023 les grandes tendances de ses nouvelles prévisions de production et de consommation d'électricité en France aux horizons 2030 et 2035. Le constat du gestionnaire du réseau de transport d'électricité est simple : l'électrification des usages s'accélère et seuls l'éolien terrestre et le solaire pourront répondre à l'augmentation des besoins en électricité d'ici 2030. L'éolien en mer pourrait arriver en renfort dès le début de la prochaine décennie, à condition que l'État procède à l'attribution des marchés dans les prochains mois.

Pour assurer l'équilibre entre offre et demande et répondre à une augmentation de 10 TWh chaque année en moyenne durant la décennie à venir grâce à des énergies décarbonées, la France ne peut s'appuyer que sur les énergies renouvelables : leur production doit passer de 120 TWh en 2022 à 250 TWh, voire 300 TWh, en 2035. Pour doubler la production électrique issue des renouvelables en France d'ici 12 ans, il faut multiplier par 3 au minimum les productions du solaire & de l'éolien.

# POINTS SOULEVÉS ET RÉPONSES

## Contribution 2 et 3

*-« Je n'ai pas reçu le flyer indiquant cette réunion du 13 juin. Pas d'infos de projet éolien sur la commune, sauf après avis favorable du conseil municipal, pas beaucoup de concertation citoyenne avant l'étude du projet Dommage »*

*-« Pas d'information des riverains avant l'implantation du mât de mesure, pas d'invitation reçue à la concertation, les riverains ne sont pas considérés »*

En février 2022, la première lettre d'information sur le projet éolien des Pommeraies a été publiée et mise à disposition des habitants en mairie de Saint-Julien-de-Vouvantes. Les citoyens ont été prévenu dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de la mairie. Dans cette lettre d'information, la mise en place du mât de mesure de vent y été présenté

Dans le bulletin communal de Saint-Julien-de-Vouvantes, un mot sur l'avancement du projet éolien est régulièrement réalisé et mis en place afin de tenir informé la population. Parallèlement, un blog de présentation du projet a été mis en ligne par Valeco en 2022.

Concernant la dernière lettre d'information et l'invitation à participation à la concertation préalable, 820 flyers ont été distribués aux habitants de la commune de Saint-Julien-de-Vouvantes entre le 30 mai et le 2 juin 2023 par les services de la Poste. Nous regrettons très sincèrement que certaines boîtes aux lettres n'aient pas reçues ce courrier et nous tenons à nous en excuser. A noter qu'un avis de concertation préalable a été affiché en mairie et sur le panneau d'affichage extérieur devant la mairie à partir du 5 juin 2023 pour prévenir de la concertation préalable et de la permanence publique du 13 juin.

La concertation préalable est un processus volontaire qui permet de s'assurer que l'information concernant le projet a été diffusée au plus grand nombre par le porteur du projet, tout en donnant la possibilité aux habitants d'émettre leurs questions et suggestions. La concertation préalable volontaire est complémentaire à l'enquête publique réalisée au cours de l'instruction. C'est un dispositif facultatif mais règlementaire, qui pose les jalons de la concertation, au sein des territoires accueillant des projets de parcs éoliens.

De plus, Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Pommeraies, une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, permettant d'informer le public et recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions se déroulera un mois minimum.

The infographic is divided into two main sections: 'CONCERTATION' and 'EXPLOITATION'. The 'CONCERTATION' section features a map titled 'Zone d'étude' (Study Area) showing the location of the wind measurement mast (Mât de mesure) and the study area (Zone d'étude) within the Pommeraies region. The 'EXPLOITATION' section is titled 'Installation d'un mât de mesure en mars 2022' (Installation of a measurement mast in March 2022). It explains that thanks to the mast, they can study: the winds present on the site (speed, direction); the pressure and temperature which allow for estimating the density of the air; and the behavior of bats thanks to microphones in order to define, if necessary, measures to reduce the impact on them. It also states that these measurements will allow for optimizing the wind model and the configuration of the project. A photograph of the 100m high measurement mast is included. The Valeco logo is present in the bottom left corner.

### *« Qu'est ce qui pourrait être prévu pour dédommager les riverains? »*

Dans le cadre du projet, la mise en place d'une mesure d'accompagnement est proposée pour les habitats riverains qui présentent des perceptions importantes sur le parc éolien des Pommeraies. Ainsi, le porteur du projet s'engage à proposer la réalisation de plantations de haies bocagères à vocation d'écran visuel :

- En accord avec les riverains volontaires, dans un périmètre de 1,3 km, à partir des pieds de mât des éoliennes du parc éolien des Pommeraies.
- En utilisant des essences locales cohérentes avec le bocage existant, adaptées au contexte pédo-climatique.

À ce jour, l'implantation d'éoliennes sur le territoire ne permet pas de contribuer à une baisse du prix de l'électricité pour les riverains concernés. Toutefois, il est important de préciser, qu'avec l'augmentation continue des prix sur le marché de l'électricité, l'éolien est une ressource budgétaire conséquente pour les recettes de l'État, en y contribuant à hauteur de plus de 7,6 milliards d'euros en 2022; une contribution qui finance à hauteur de 75% le bouclier tarifaire sur l'électricité.

Le projet éolien des Pommeraies contribuera ainsi de manière indirecte à baisser le coût de la facture électrique de la population en cas de forte augmentation de l'électricité dans les années à venir.

De plus, le territoire pourra bénéficier de retombées fiscales liées à l'exploitation du parc éolien des Pommeraies.

## Contribution 5

# POINTS SOULEVÉS ET RÉPONSES

*« Bonjour Je constate dans votre dossier, qu'aucune étude paysagère n'est disponible avec des vues de l'implantation depuis les lieux dits "la garenne" et "la baudussais". Ces deux villages ont pourtant une vue dégagée sur le site d'implantation des éoliennes. Sont principalement proposées dans le dossier des photos avec des arbres coupant la vue sur les éoliennes, mis à part la vue depuis le village de la montagne. Ces études paysagères ont-elles été réalisées ? Sont-elles disponibles pour les habitants de la commune ? Merci »*

Le dossier de concertation préalable est un dossier synthétique qui présente les principaux aspects du projet éolien ainsi que les études menées. Ainsi, seulement quelques photomontages ont été sélectionnés et présentés dans le dossier de consultation.

Toutefois, dans le cadre du développement d'un parc éolien, une étude d'impact comprenant une étude paysagère doit être réalisée. L'étude paysagère est, à ce jour, en cours de finalisation et comprendra plus de 40 photomontages depuis des vues proches et des vues éloignées. La réalisation d'un photomontage depuis chaque habitation située autour du projet n'étant pas possible, de nombreuses simulations paysagères ont été réalisées depuis les principaux hameaux et/ou lieux-dits qui entourent la zone d'étude du projet éolien dont la Baudussais, le Racoudelais et la Garenne. Les lieux de prise de vue ont été définis en fonction du contexte environnemental et paysager

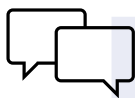
(présence de haie, orientation du bâtiment principal...) dans le but d'obtenir une vision la plus globale et représentative du projet éolien.

Les photomontages seront mis à la disposition du public lors de la phase d'enquête publique, au cours de laquelle les riverains pourront s'exprimer sur le projet éolien des Pommeraies. Toutefois, si vous le souhaitez et suivant nos disponibilités, il sera possible de venir présenter les photomontages réalisés depuis ces hameaux.

07

ANNEXE 1: RECUEIL  
DES CONTRIBUTIONS

# CONTRIBUTIONS



<b>contribution 1</b>	<p>« Personnellement, je trouve qu'il y a déjà beaucoup trop d'éolien dans notre secteur. Notre environnement est endommagé. Ce serait bien d'éduquer et de revoir notre consommation pour pouvoir faire moins de parc éolien. Moins de consommation. Je ne suis pas contre l'éolien mais je suis contre le nucléaire et une réflexion globale afin de sensibiliser la population. »</p>
<b>contribution 2</b>	<p>« Je n'ai pas reçu le flyer indiquant cette réunion du 13 juin. Pas d'infos de projet éolien sur la commune, sauf après avis favorable du conseil municipal, pas beaucoup de concertation citoyenne avant l'étude du projet Dommage »</p>
<b>contribution 3</b>	<p>« Qu'est ce qui pourrait être prévu pour dédommager les riverains? »</p>
<b>contribution 4</b>	<p>« Pas d'information des riverains avant l'implantation du mât de mesure, pas d'invitation reçue à la concertation, les riverains ne sont pas considérés »</p>
<b>contribution 5</b>	<p>« Bonjour Je constate dans votre dossier, qu'aucune étude paysagère n'est disponible avec des vues de l'implantation depuis les lieux dits "la garenne" et "la baudussais". Ces deux villages ont pourtant une vue dégagé sur le site d'implantation des éoliennes. Sont principalement proposées dans le dossier des photos avec des arbres coupant la vue sur les éoliennes, mis à part la vue depuis le village de la montagne. Ces études paysagères ont-elles été réalisées ? Sont-elles disponibles pour les habitants de la commune ? Merci »</p>